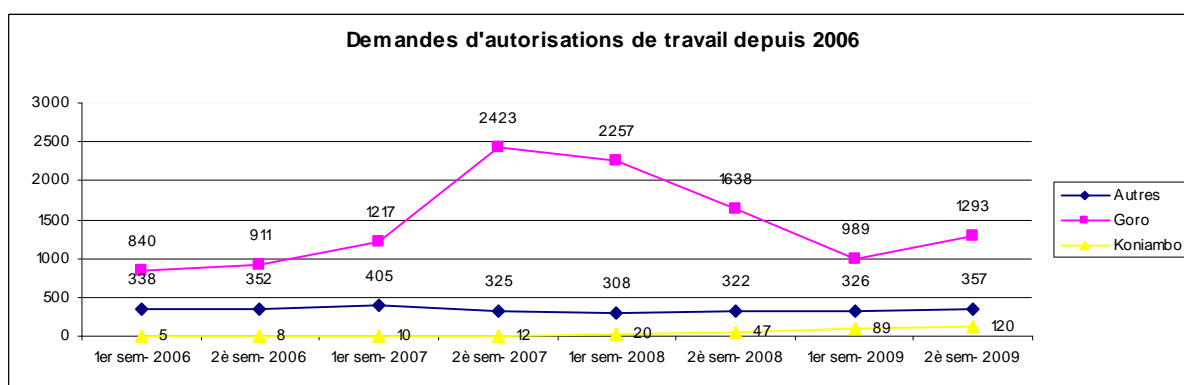


BILAN EMPLOI 2009

1. Travail des salariés étrangers

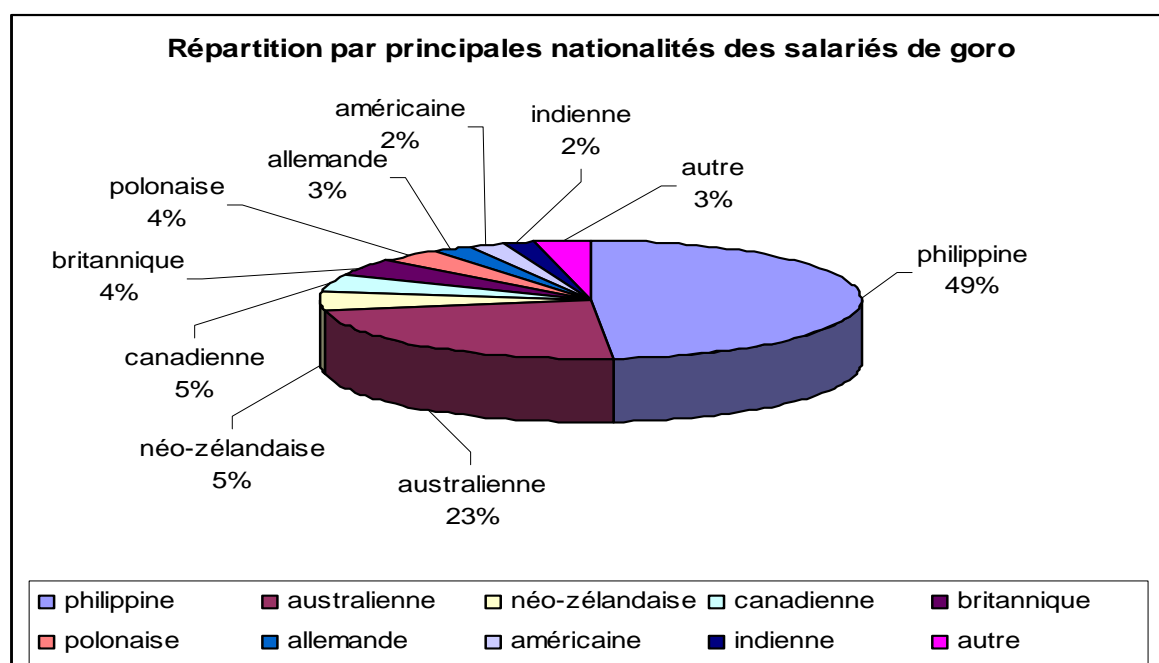
Nombre de demandes d'autorisation de travail de salariés étrangers

Projet	1er sem-2006	2è sem-2006	1er sem-2007	2è sem-2007	1er sem-2008	2è sem-2008	1er sem-2009	2è sem-2009
Autres	338	352	405	325	308	322	326	357
Goro	840	911	1217	2423	2257	1638	989	1293
Koniambo	5	8	10	12	20	47	89	120
Total annuel	2454		4392		4592		3174	



Le volume de dossiers de demandes d'autorisation de travail a très fortement rétrogradé au cours de l'année 2009 avec **3174** dossiers enregistrés, contre **4592** en 2008 soit une baisse de 31 %. Cette décroissance sans précédent est liée à la démobilisation du personnel qui était venu pour la construction de l'usine de Goro-Nickel.

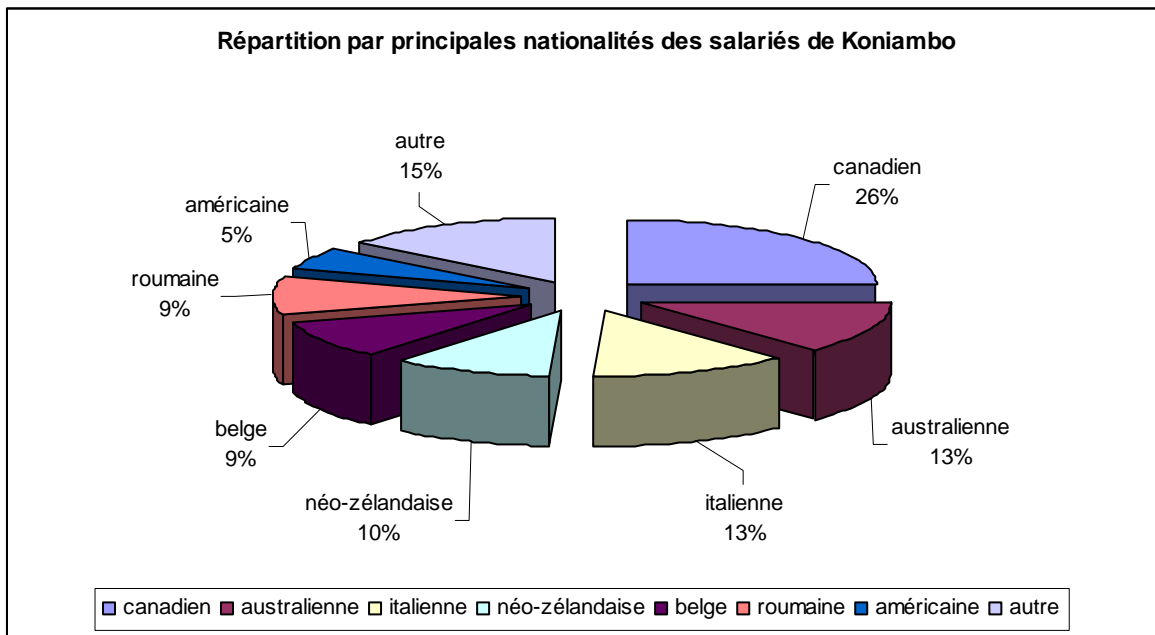
1.1 Autorisations de travail traitées dans le cadre de la construction de l'usine Goro-Nickel



L'essentiel du personnel d'exécution est de nationalité philippine

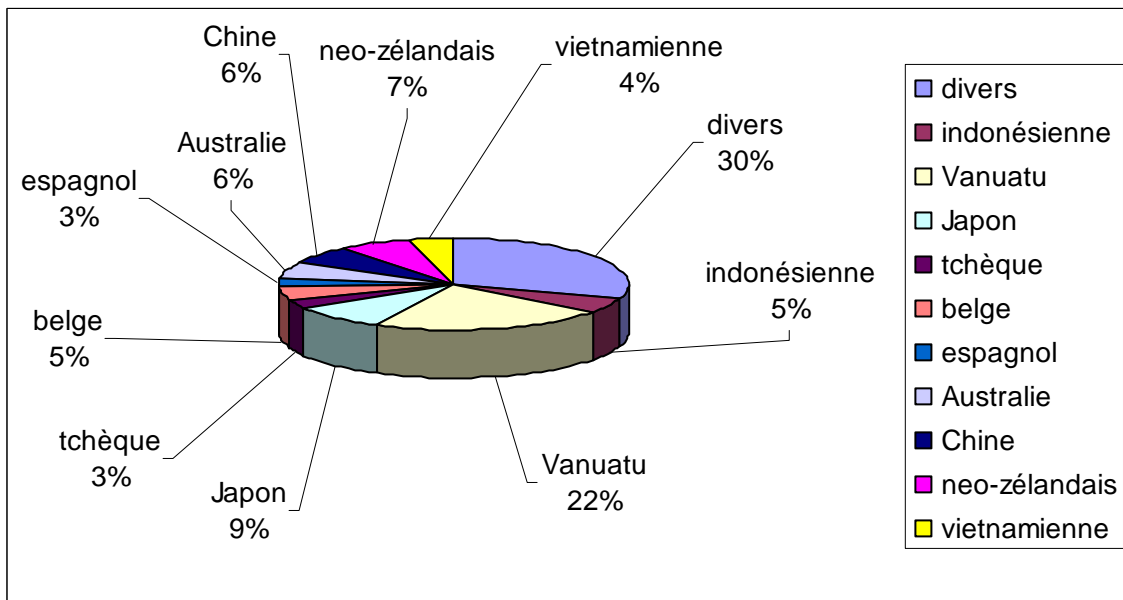
1.2 Autorisations de travail traitées dans le cadre de la construction de l'usine Koniambo-Nickel

Répartition par nationalités des demandes d'autorisations de travail accordées sur Koniambo en 2009.



1.3 Les autres autorisations de travail

Répartition par nationalités des demandes d'autorisations de travail accordées hors projets miniers en 2009.

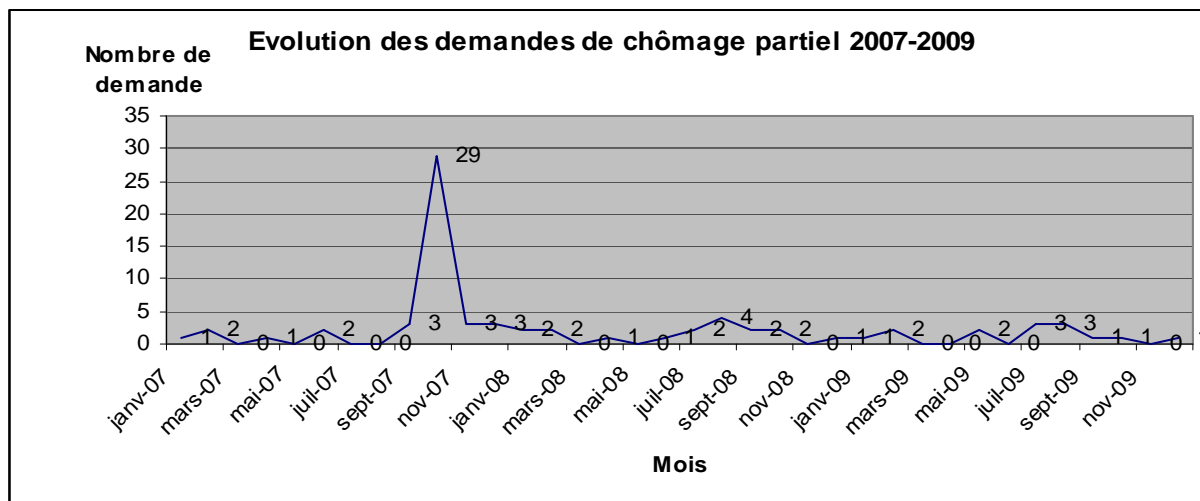


Les ressortissants vanuatuans restent la principale population de nationalité étrangère à demander une autorisation de travail.

2. Chômage partiel

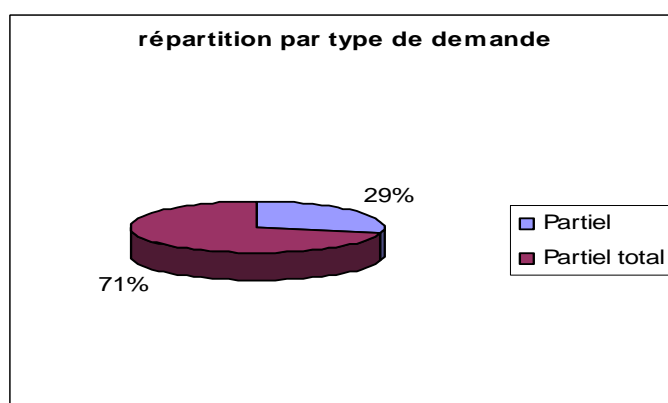
2.1 Evolution des demandes.

On observe une légère baisse du nombre de dossiers traités comparés à l'année 2008. Ainsi, on enregistre 14 dossiers de demande de chômage partiel en 2009, contre 17 l'année précédente (- 18 %). Parmi les demandes déposées par les entreprises, 4 ont fait l'objet d'un arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie accordant le bénéfice du chômage partiel, 6 dossiers ont été refusés et 4 ont été classés sans suite.



2.2 Répartition par type de demande.

La majorité des entreprises qui déposent une demande de bénéfice du chômage partiel ont recours au chômage partiel total (suspension de l'activité de l'entreprise), soit 71 % des demandes, au détriment du chômage partiel (réduction de l'activité), qui représente 29 % des demandes.



2.3 Causes de chômage partiel.

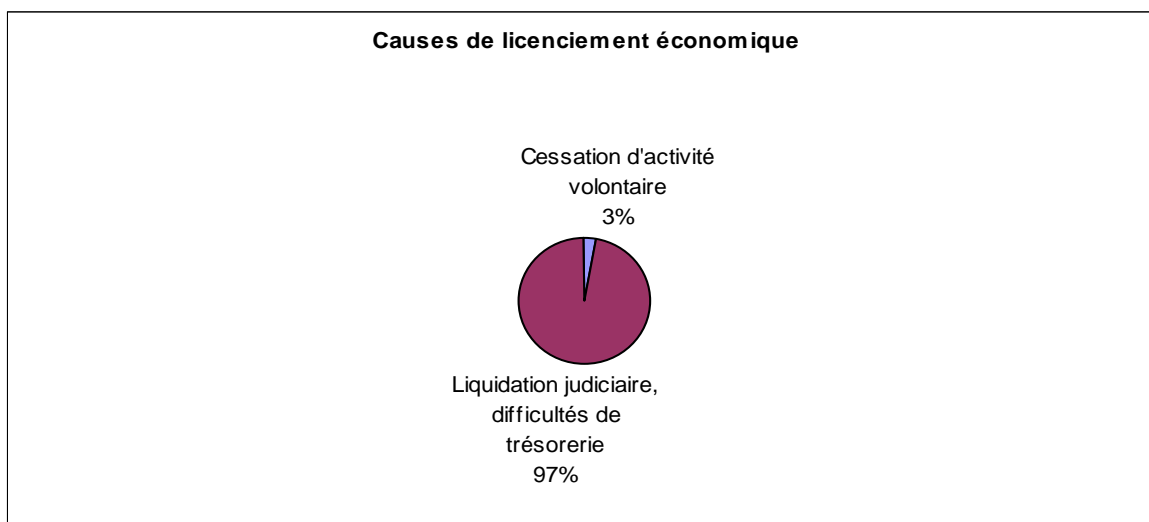
L'essentiel des dossiers déposés est lié à la nécessité pour les sociétés de réaliser des travaux de transformation au sein de leur établissement, soit de moderniser ou rénover leur outil de travail, par exemple, suite à un sinistre tel qu'un incendie.

Les 6 arrêtés qui ont fait l'objet d'un arrêté de refus de la part du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'expliquent par l'absence de motif d'éligibilité au cas d'ouverture au bénéfice du chômage partiel tel que prévu par le code du travail.

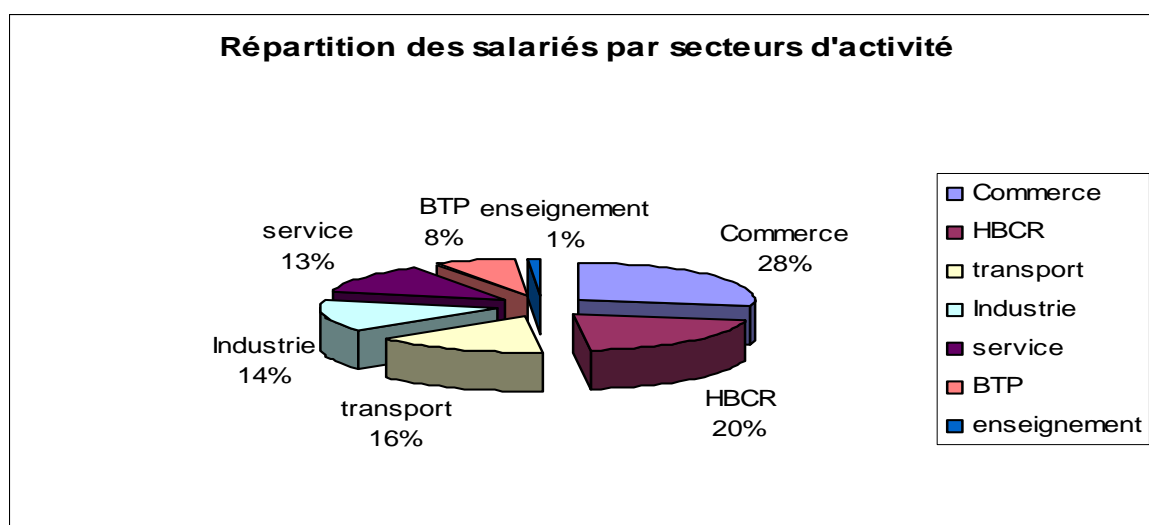
3. Licenciements économiques notifiés à la direction du travail et de l'emploi.

31 entreprises ont eu recours à la procédure du licenciement économique au cours de l'année 2009, touchant 93 salariés dans 7 secteurs d'activités.

3.1 Causes de licenciement économique.



3.2 Répartition des salariés par secteur d'activité.

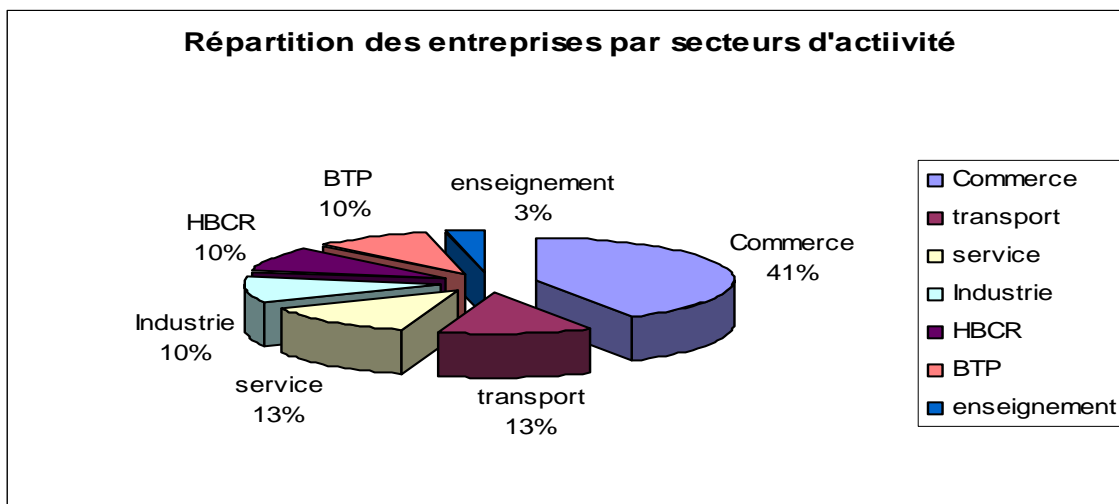


* gardiennage, consultant, gestionnaire de patrimoine.

En termes de salariés, le secteur du commerce est le plus touché par les mesures de licenciement économique, avec 26 salariés concernés, soit près d'un tiers des salariés licenciés au cours de l'année 2009, par 13 entreprises. Sont également touchés de manière significative, le secteur des HBCR avec 19 salariés licenciés par 3 entreprises.

Contrairement aux deux années précédentes, au cours desquelles le secteur du BTP fut le premier secteur d'activité touché par les mesures de licenciement économique, il ne fait état, sur l'année 2009, que de 7 licenciements. Ce qui démontre la forte activité du secteur.

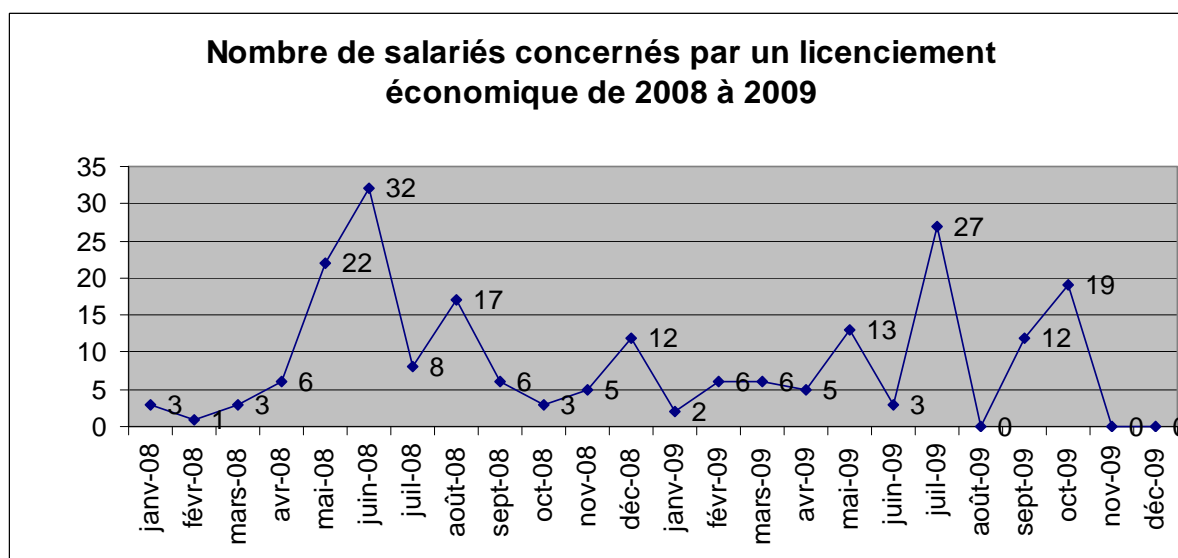
3.3 Répartition des entreprises par secteur d'activité



* gardiennage, consultant, gestionnaire de patrimoine.

Les secteurs, en nombre d'entreprises, ayant le plus eu recours à la mesure de licenciement économique sont les secteurs du commerce à 41 %, du transport pour 13 % et des services pour 13 %.

3.4 Evolution du nombre de licenciement économique



La courbe du nombre de salariés licenciés pour raison économique met en évidence deux pics importants en 2009.

Le premier se situe au mois de juillet avec 27 salariés licenciés dont un tiers par une société de restauration. Le deuxième pic se situe au mois d'octobre, avec 19 salariés et concerne une importante société de transport et de manutention.

Sur les autres mois, la variation des effectifs licenciés est comprise entre 0 et 12.

Comparativement, le nombre de salariés concernés par une mesure de licenciement économique en 2009 est en diminution par rapport à l'année précédente, passant de 114 à 93, soit une baisse d'environ 20 %.

4. Les travailleurs handicapés.

2009 a été une année de changement en matière de législation d'emploi des personnes en situation de handicap.

Ainsi, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté au mois de janvier 2009, une loi du pays et de deux délibérations relatives à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé et dans le secteur public. Les textes réglementaires d'application ont été adoptés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au cours du second semestre 2009.

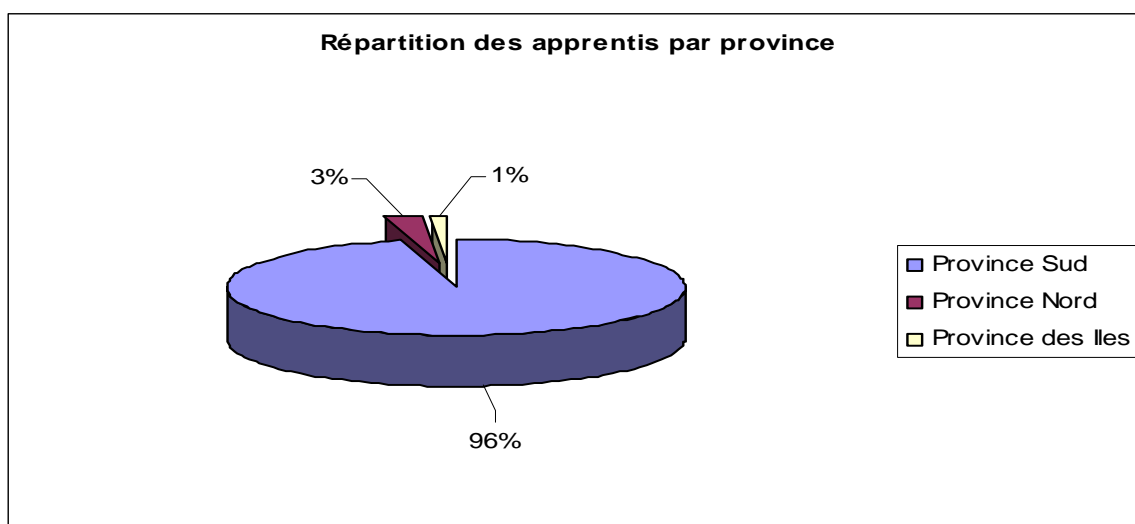
5. L'apprentissage et les contrats de qualifications

L'apprentissage représente 191 agréments accordés, soit un recul de 36 % par rapport à 2008, pour 781 contrats enregistrés à la direction du travail et de l'emploi (701 en 2008), soit une hausse de 11 %.

Le taux de résiliation des contrats s'élève à 45 %, soit une hausse de 12 points par rapport à 2008. Les résiliations proviennent notamment à la suite de l'obtention du diplôme préparé, des changements de Maître d'apprentissage, des résiliations lors de la période d'essai, des changements d'orientation du diplôme préparé.

5.1 Répartition géographique

PROVINCES	
Province Sud	751
Province Nord	22
Province des Iles	8

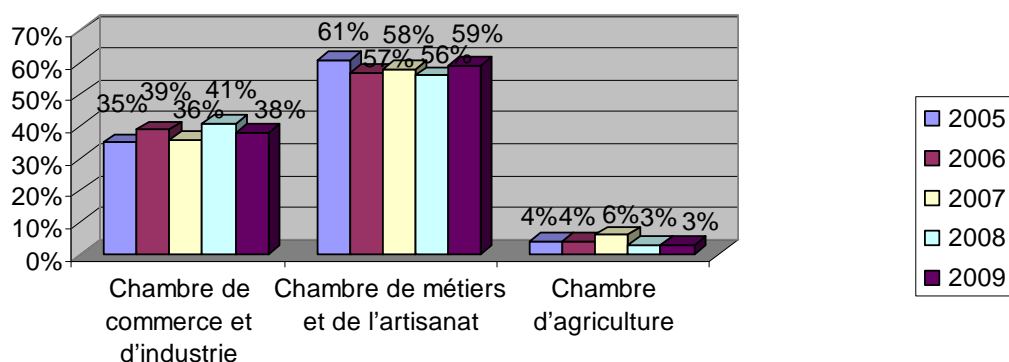


La répartition par province en 2009 est pratiquement identique à celle de l'année précédente soit une quasi concentration des apprentis sur la province Sud (96 % des apprentis en contre 95 % en 2008).

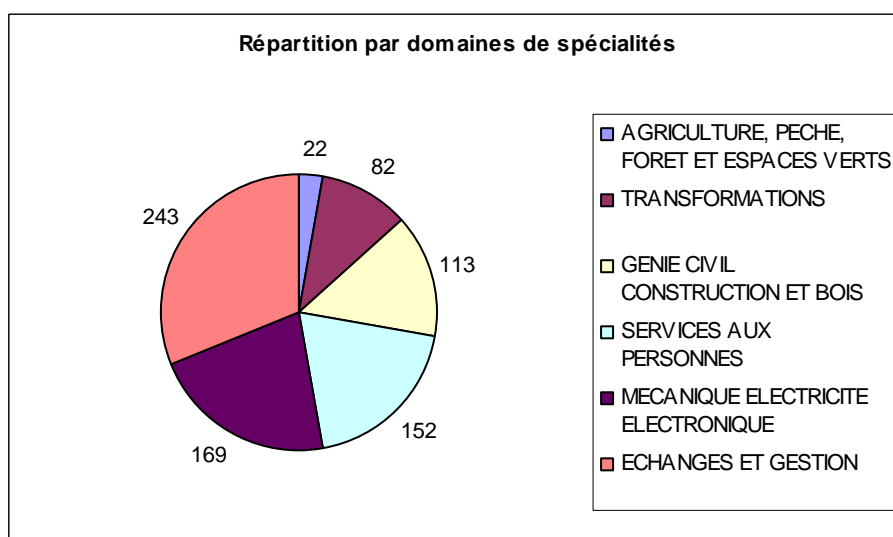
5.2 Répartition des apprentis par chambre consulaire

	2005	2006	2007	2008	2009
Chambre de commerce et d'industrie	35%	39%	36%	41%	38%
Chambre de métiers et de l'artisanat	61%	57%	58%	56%	59%
Chambre d'agriculture	4%	4%	6%	3%	3%

Répartition des apprentis par chambre consulaire depuis 2005



5.3 Répartition par domaines de spécialités



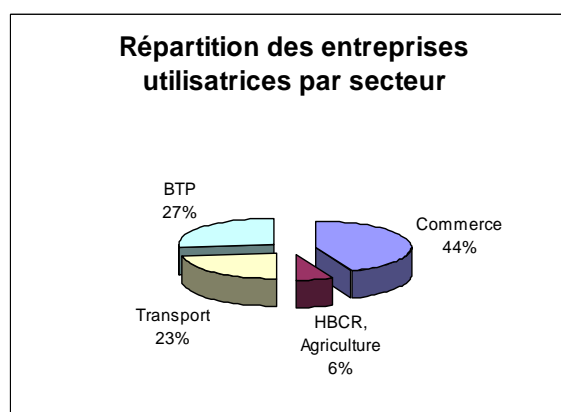
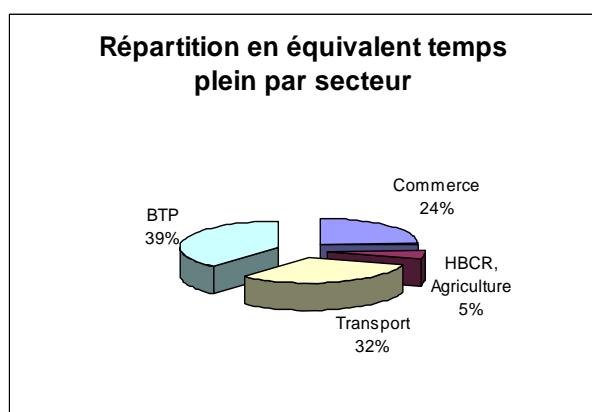
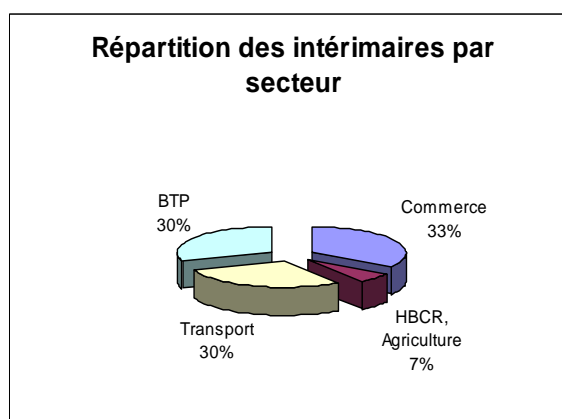
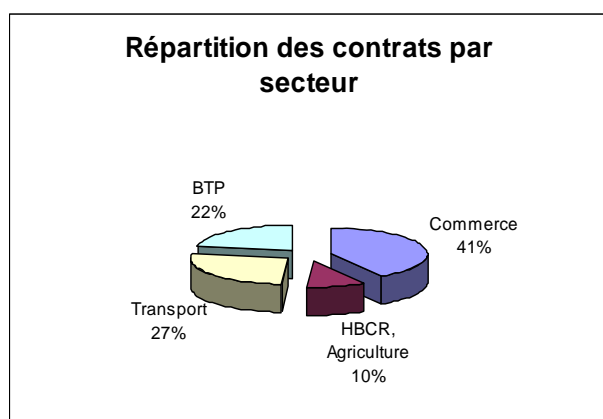
6. Travail temporaire

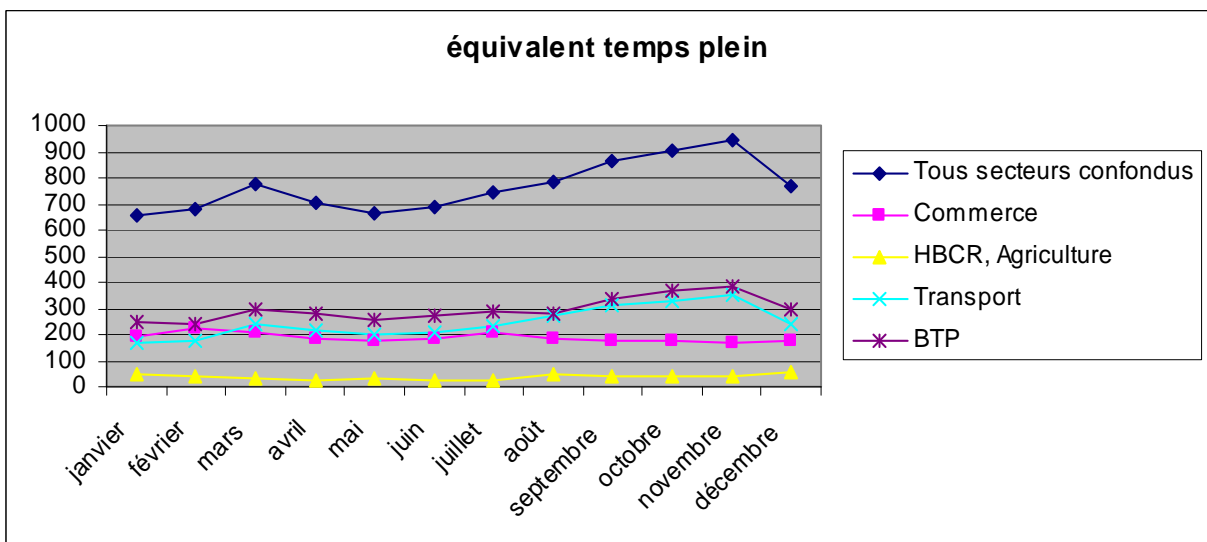
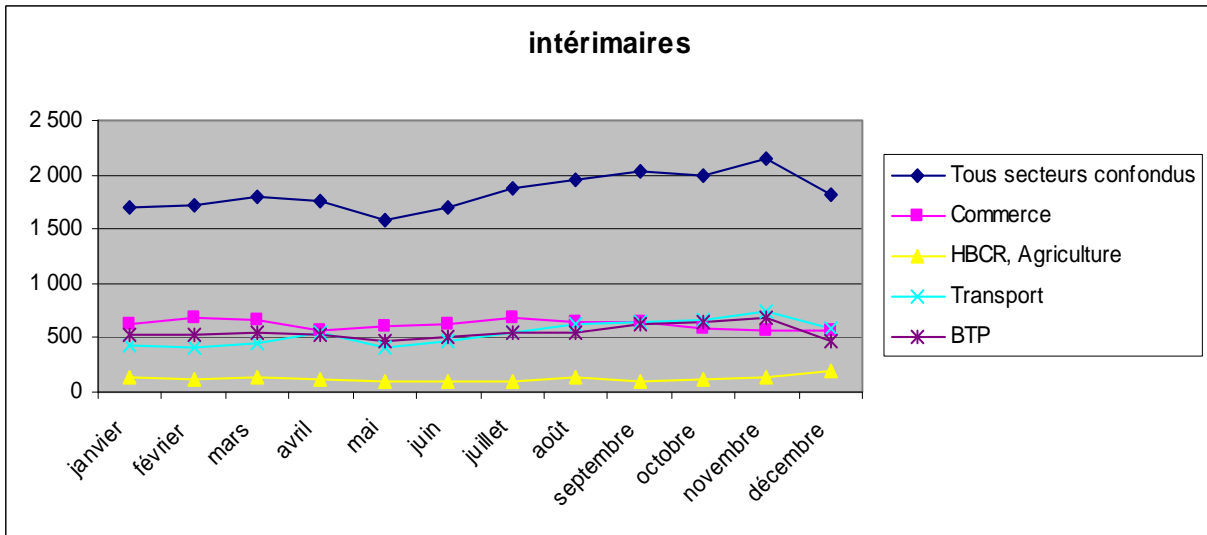
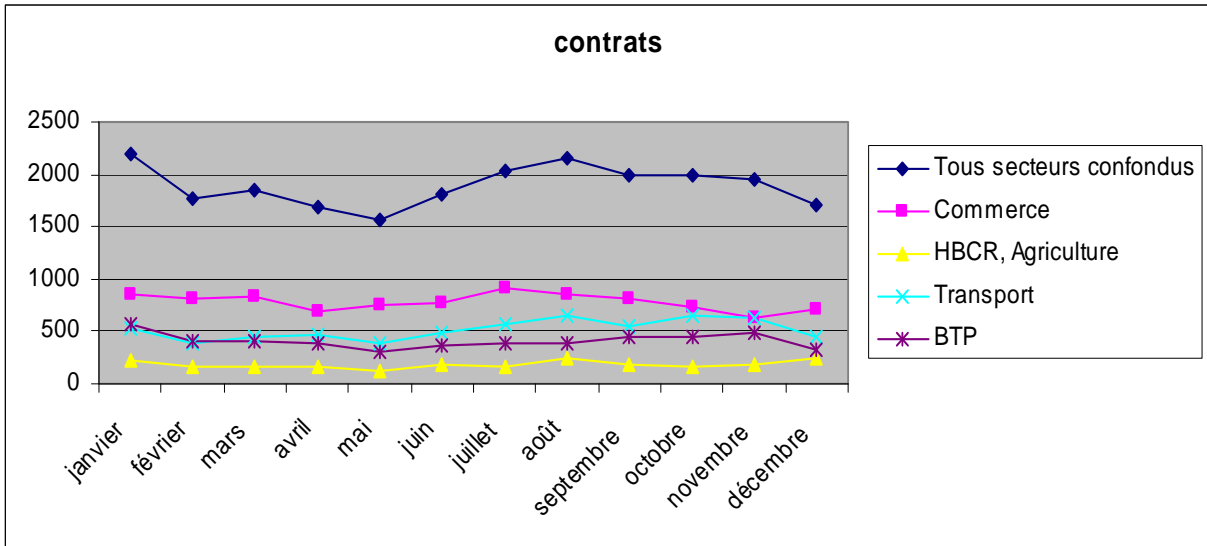
Il existe actuellement 10 agences de travail temporaire.

En 2009, l'activité de travail temporaire représenté 22085 **intérimaires** pour 22705 **contrats** conclus, ce qui représente 9189 **salariés travaillant équivalent à temps plein**. 5914 **entreprises utilisatrices** ont fait appel à des agences de travail temporaire.

La répartition des données a été faite par secteur d'activité tel que défini dans le tableau ci-après.

Commerce, banques, assurances, ateliers de couture, bureaux administratifs, gens de maison	Commerce
Santé, hôtels, bars, cafés, restaurants, agriculture	HBCR, Agriculture
Transports, manutention mécanique	Transport
BTP, mines et carrières, scieries	BTP





entreprises utilisatrices

